

Dispositifs d'habitations et nouvelles structures familiales : vers de nouvelles façons de vivre en ville?¹

De nombreuses recherches interdisciplinaires reconnaissent aujourd'hui l'importance d'une réflexion sur l'architecture domestique car elle révèle la résistance de la part des concepteurs à penser et définir le cadre de vie des habitants selon les modes de vie courants. Ainsi, c'est lors de la conception d'habitations, entre autre, que les architectes matérialisent les modes de vie dans leurs projets et qu'ils répondent aux nouveaux besoins issus des changements sociaux.

Mise en contexte

Nouvelles structures familiales

Au Québec et dans le monde occidental en général, les changements concernant le statut de la femme ont suscité une série de transformations à la fois au sein de la famille et au niveau de l'espace domestique. En effet, le début de la période de l'industrialisation, marqué par un grand besoin de main-d'œuvre, est la première étape de l'entrée des femmes -provenant souvent de milieux défavorisés- sur le marché du travail. Cette période prend fin assez rapidement à la fin du 19^{ème} siècle. Ce n'est que lors du départ des hommes qui participent à la Seconde Guerre mondiale, que les femmes accèdent de nouveau à des emplois. Par ailleurs et suite aux divers changements sociaux qui surviennent entre temps -accessibilité à l'éducation, scolarisation avancée, développement des services de garde, etc.- plusieurs organismes communautaires et mouvements revendiquent des politiques facilitant l'intégration des femmes au travail. De plus, la mécanisation des tâches ménagères parvient à faciliter le travail domestique. C'est donc à partir du milieu du siècle passé, aux États-unis notamment, que le rôle de la femme au foyer se voit allégé et réorganisé.

Ainsi, les structures familiales sont elles aussi bouleversées et de plus en plus variées : l'augmentation du nombre de divorces, la diminution des naissances, le prolongement de la durée de vie et les jeunes adultes qui restent plus longtemps chez leurs parents entraînent de nombreux changements au niveau des usages du logement. Nous ne parlons plus aujourd'hui de la famille-type constituée des deux parents et des deux enfants mais de nouvelles compositions dont les répercussions semblent conduire des changements au niveau de l'habitat. Dans *Quelques hypothèses prospectives sur l'usage de l'habitat à l'épreuve de la réalité des pratiques*, Yvonne Bernard précise que :

« Cette modification serait selon les démographes (BONVALLET, 1987 ; LE BRAS, 1988), caractérisée par la diminution du nombre de familles nombreuses, l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, le nombre de plus en plus élevé de familles monoparentales, de familles à composition variable en fonction des divorces et des remariages et enfin la cohabitation de plus en plus fréquente de couples non mariés. »²

¹ Cet article provient d'un mémoire de maîtrise effectué sous la direction de Jean-Pierre Chupin, professeur à l'École d'Architecture de l'Université de Montréal, sous le titre de « **Dispositifs d'habitations et nouveaux modes de vie. Une analyse comparative du concours l'Art de vivre en ville, Montréal 1991** ».

² Bernard Yvonne, *Quelques hypothèses prospectives sur l'usage de l'habitat à l'épreuve de la réalité des pratiques* in Driant Jean-Claude, *habitat et villes, l'avenir en jeu*, Éditions L'Harmattan ou <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr8/sommaire.htm>

Un ménage peut être alors défini comme la composition du nombre de personne(s) habitant un espace commun. Il peut alors s'agir de colocataires, de cohabitation d'adultes hors mariage, de ménages monoparentales, de ménages recomposés, de familles traditionnelles. Si l'évolution des ménages est de plus en plus considérée, elle tient compte des différentes façons de vivre, des changements de sa composition à travers le temps et du système des valeurs de ses habitants.

À l'instar de ces transformations sociales, Montréal se voit aussi remodelé. Tout comme la majorité des villes occidentales européennes et américaines, pour la plupart ayant connu la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction et la rénovation sont nécessaires. L'insalubrité, le manque de logements et les prévisions démographiques prévoyant les sept millions d'habitants³ avant la fin du siècle, encouragent les urbanistes montréalais à aménager un plan incitant l'étalement urbain.

Les moyens de transports principaux sont remplacés : le train et le bateau laissent la place à de nouvelles infrastructures permettant le développement d'aéroports et de routes. La maison individuelle est alors mise en valeur par plusieurs organismes publics et privés dont la Société centrale d'hypothèques et de logements, créée en 1945. C'est justement durant ces mêmes années, que le Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal est agrandi : la planification urbaine appartient désormais à l'État. Pendant dix ans,

«des réalisations majeures d'infrastructures et d'équipements publics sont pensées, mises en chantier et achevées sous la classification des quatre thèmes définies par les CIAM : circuler, travailler, habiter, se recréer et qui correspondent en général à une division effective pratiquée par la technocratie.»⁴

Cette ségrégation renforce l'étalement urbain. La création de banlieues encourage le développement de centres commerciaux qui longent les autoroutes et assurent les services de consommation de ces villes périphériques.

D'autre part, les promoteurs immobiliers concentrent leurs travaux au centre-ville de Montréal en y déployant des gratte-ciel, les uns plus hauts que les autres. À partir de la fin des années 50, de nombreux logements et magasins sont rasés. Le centre des affaires de Montréal subit des transformations dont les dimensions et les coûts sont jusqu'alors inédits. Cependant, le manque d'emploi en ville efface la densité, la diversité sociale et la mixité d'activités, principaux qualificatifs d'une ville dynamique. Son déclin est ainsi marqué par la fragmentation de sa trame, le déplacement des habitations, de la population, des activités et l'expansion de la ville de manière aléatoire. Ainsi, la construction de vastes complexes immobiliers et de la ville souterraine en dépit d'un plan d'ensemble et de considérations humaines, entraînent la détérioration et l'abandon de la métropole.

Vers le début des années 60, le centre-ville de Montréal déploie des systèmes d'envergure dont les conséquences encouragent les citoyens à s'éloigner de la métropole vers les banlieues de plus en plus facilement accessibles. La démolition de plusieurs logements du centre-ville pour l'implantation de nouveaux réseaux ainsi que la construction de tours en béton armé dévalorise la dynamique des quartiers résidentiels. De plus, les développements de banlieues et des infrastructures encouragent la population à se déplacer, ce qui élimine petit à petit les projets d'habitation en ville. Cet étalement urbain survient en grand nombre suite à l'utilisation accrue de la voiture, à l'accession à la propriété, à l'attrait des espaces verts, aux logements vastes, etc. et a pour conséquence la transformation de la structure des villes.

³ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.77.

⁴ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.79.

Concours

C'est principalement pour ces raisons, qu'au début des années 1990 et suite aux transformations sociales survenues depuis les années 1960 au Québec, que la Ville de Montréal, la Société d'Habitation du Québec et la Société d'Hypothèque et de Logement du Canada ont lancé un concours pancanadien d'architecture *L'Art de vivre en Ville*⁵ qui visait à contrer l'exode vers les banlieues. Le concours proposait trois thèmes soit les *Famille acheteuse d'une première maison*, *Famille avec adolescent* et *Famille avec un parent qui travaille à la maison*.

Pour les organisateurs du concours, la notion de «famille» est définie comme ayant: *«évolué et s'est diversifiée depuis quelques décennies pour inclure les familles monoparentales, le plus souvent à chef féminin, les familles reconstituées, les familles élargies, qui hébergent des grands-parents ou d'autres membres de la parenté. Cette évolution de la famille est le reflet de phénomènes sociaux importants, comme la diminution de la fécondité, l'augmentation de l'instabilité conjugale et du nombre de divorces, la présence plus marquée des mères sur le marché du travail. Ces changements sociaux affectent les familles et leurs besoins résidentiels... Pour les fins du concours, le terme «famille» implique nécessairement la présence d'enfants...»*⁶

Ayant pour objectif d'examiner quelles sont les dispositifs d'habitations correspondants aux modes de vie des clientèles retenues et choisis par les architectes lors de la conception d'habitations, notre étude s'est principalement concentrée sur le premier thème de ce concours. Les deux dernières catégories issues de modèles répondant strictement à une structure familiale, par leurs titres, encouragent les architectes à concevoir des dispositifs prenant en compte d'une part, l'espace pour adolescent et de l'autre, un espace de travail, et incitent l'insertion de dispositifs s'adaptant à ces besoins issus de nouveaux modes de vie. Le premier thème apparaît le plus *neutre* dans la mesure où à cette époque, une famille acheteuse d'une première maison n'est plus nécessairement considérée selon le modèle traditionnel : un ménage peut être alors défini comme la composition du nombre de personne(s) habitant un espace commun.

Méthode

C'est donc à travers les projets soumis au concours⁷ qu'il a été possible de saisir comment les architectes composent des dispositifs spatiaux convenables aux nouveaux modes de vie de

⁵ Mentionnons d'emblée que les objectifs de ce concours étaient «l'adéquation du produit à la clientèle, l'originalité, la flexibilité, l'adaptabilité, la polyvalence, la faisabilité technique, la conformité générale avec la réglementation de zonage et de construction, et la qualité d'insertion dans la trame urbaine du quartier» (Tiré du programme du concours, page 2.)

⁶ Programme du concours, p.5.

⁷ La base de données du L.E.A.P., Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle⁷ de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, a permis de réfléchir à l'organisation, aux découpages, à la nomenclature et à la classification des thèmes et des critères abordés lors ce travail. En effet, les activités du L.E.A.P., fondé en 2001, ont pour objectif «l'étude conjointe des multiples dimensions (historiques, cognitives, culturelles et réflexives) constitutives du projet d'architecture»⁷. À cet effet, une documentation numérique de concours d'architecture a permis, par l'intermédiaire d'une organisation d'archivage, de valoriser et de sauvegarder un patrimoine culturel et intellectuel : «Ces projets, qu'ils soient gagnants ou non, construits ou non, nous intéressent en tant qu'architectures potentielles, c'est-à-dire d'abord et avant tout comme connaissances architecturales.»⁷. Ainsi, les questions qui en découlent touchent à la fois le grand public, où le concours est considéré telle une valeur sociale, économique et démocratique, et les experts pour qui le concours regroupe une valeur architecturale et culturelle des projets.

leurs habitants. Pour Eleb-Vidal le dispositif révèle une partie de l'idéologie de son concepteur : «*Dans l'habitation, le dispositif mis en place propose un mode de relations interindividuelles mais inclut aussi la dimension économique (espace de travail, de production) et la sociabilité large (accueil, réception, mise en scène...). La notion de dispositif est comprise ici comme l'organisation d'éléments assemblés de façon particulière pour produire un effet (concernant les conduites, les pratiques), que la volonté en soit explicite ou implicite.*»⁸

Il s'agit donc d'examiner les dispositifs spatiaux proposés par les candidats d'un concours - qui donnait pour mandat d'innover- afin de saisir les changements sociaux considérés. En analysant les projets, nous avons été en mesure de dégager les thèmes récurrents employés par les architectes afin de déterminer :

- si leurs discours⁹ portent une attention envers les nouveaux modes de vie
- si leurs projets indiquent une considération des nouveaux modes de vie à travers les dispositifs spatiaux
- quels sont d'après eux, ces nouveaux modes de vie
- et comment ils les intègrent à la conception d'habitations urbaines.

Comparaisons

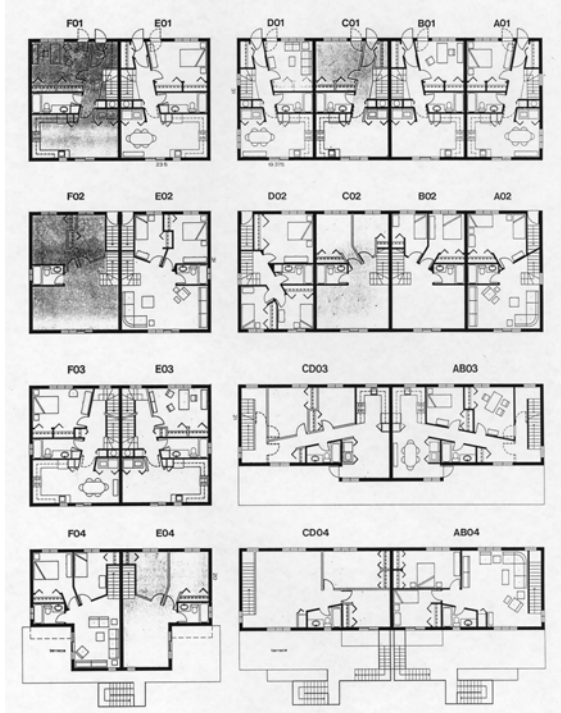
Les architectes ayant participé au concours ont adopté diverses approches en regard de leur compréhension de la clientèle. De manière générale, les équipes ont considéré la formule la plus traditionnelle, composée de deux parents avec un ou deux enfants. Cependant, quelques équipes se sont engagées à redéfinir catégoriquement la combinaison d'une famille. Dans ce cas, les architectes ont fait preuve de réalisme en adoptant des modèles issus des nouveaux modes de vie : ménage éclaté, ménage reconstitué, célibataire, intégration des grands-parents, etc. De ces considérations, il ressort principalement une certaine adéquation des dispositifs spatiaux: flexibilité des espaces, possibilité d'annexes, organisations intérieures du logement particulières, etc. Ainsi, les candidats qui ont pris en compte ces changements ont proposé des projets d'habitations nettement différents des autres. La considération de la clientèle a joué un rôle prépondérant dans la conception de logements. C'est un des critères qui a façonné l'organisation du projet.

Le projet 030201GO, par exemple, propose douze configurations différentes. Quelques unes parmi elles sont standardisées ; c'est-à-dire qu'elles présentent des similitudes au niveau de leurs divisions, de l'emplacement des services (salle de bain, cuisine) mais les fonctions attribués sont libres et dépendent du groupe domestique. On voit donc que les architectes ont jugé nécessaire de représenter les configurations possibles afin de mettre en valeur la flexibilité des logements et la diversité des clientèles potentielles.

⁸ Eleb Monique, «Généalogie de l'habitation et histoire sociale», *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, janvier 2002, p.140.

⁹ Par discours, nous insinuons les textes qu'ils ont soumis lors du concours.

Figure 3.14 Diversité dans la composition des logements



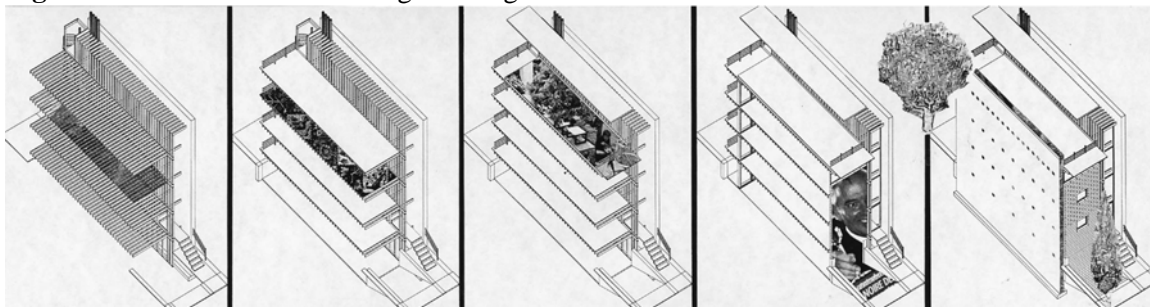
Source : Image tirée du projet 030201GO.

La maison de ville, les appartements et la coopérative ont été les trois types d'habitations prisés. Plusieurs projets ont fait allusion aux maisons de banlieue, considérées comme principal concurrent de l'habitation urbaine : *«Ce projet devra concurrencer le marché de la banlieue. Il offrira au niveau de l'habitat au moins ce que peut offrir la banlieue tout en jouant les cartes de la proximité et des services...avec cours arrières de bonnes dimensions pour concurrencer la banlieue.»*¹⁰

Par ailleurs, la plupart des projets fournissant la typologie de la «maison de ville» avaient pour objectifs des maisons unifamiliales, en rangée, aux entrées indépendantes. Ces maisons sont généralement conçues en hauteur et assurent un espace extérieur privatif.

Selon les architectes, cette typologie répond à des critères économiques par la présence de murs mitoyens, par la superposition de la plomberie, par la standardisation et la répétition du même type de maison et parce qu'elle permet une occupation dense du terrain.

Figure 3.13 Axonométrie des étages du logement



Source : Image tirée du projet 111262GL.

¹⁰ Projet 091191MC, p.1.

D'un autre côté, l'équipe 151515HM a opté pour des maisons en rangée avec porche d'entrée en commun : «*we have organized our units in attached pairs with shared entrance porches. One could easily imagine homeowners sitting out in front supervising the children play*»¹¹. Cet exemple démontre que les architectes sont soucieux de proposer des espaces de vie sécuritaires encourageant l'interaction. Notons à cet égard, que plusieurs équipes ont dirigé leurs argumentations vers des considérations socio-économiques. Ainsi, les maisons en rangée superposées, c'est-à-dire accueillant deux ménages, ont gagné de la popularité. Plus particulièrement ce sont celles proposant un logement sur deux étages adjacent à une unité locative bénéficiant de revenus.

Enfin, un seul projet de coopérative paraît renouveler le discours de l'habitat communautaire et rejoindre les objectifs de certains ménages potentiels. L'équipe du projet *An architecture of the city*¹² a remis un texte de huit pages qui redéfinit les paramètres constituant la conception d'espace. À travers cette analyse, les architectes énoncent leur vision et les avantages de la coopérative:

*«The spirit of involvement that will act as the cohesive force throughout the design and execution of this architectural making will be the notion of the cooperative. A collection of responsible ideas and participants whose objective it is to create the basis of an ordered and comprehensive architectural environment. This collective acknowledges the diversity of opinions and attitudes that is inherent in the modern condition without resorting to the ambiguous and the over-relative. The cooperative has explicit philosophical and cultural considerations as well as socio-economics ones.»*¹³

Leur projet s'adresse à une mixité de ménages proposant à la fois des espaces d'habitations, de service tel que garderie, espaces de commerce et de rencontre, etc. Ces intentions vont au-delà des objectifs du concours et anticipent des espaces s'adaptant au mode de vie d'une famille acheteuse d'une première maison.

Par ailleurs, il existe des projets comprenant un type d'habitation alors que d'autres sont plus hétérogènes et proposent une diversité de compositions spatiales et de superficies.

Pour l'équipe 555760AG par exemple, «*Limiter pour nous ces variations à ce seul type, ne présenter que quelques appartements dans un immeuble intermédiaire c'est reconnaître que cette «structure de correspondance entre l'usager et l'architecte» était celle qui, dans un contexte culturel où l'image de la maison est dominante, permettrait le mieux d'articuler la demande d'espaces différenciés dans le logis.»*¹⁴

En effet, pour le projet de l'équipe 137877AA dont les objectifs se résument à «*Favoriser la mixité des ménages familiaux et la stabilité des populations dans les quartiers proches du centre ville et diversifier le choix des logements disponibles aux familles, selon les différents besoins*»¹⁵ les architectes ont proposé six types d'habitations différentes. Ce genre de conception aux typologies variées était fortement recommandé dans le programme du concours mais s'est avéré rare. La raison principale étant les coûts qui y sont attribués. La plupart des équipes ont plutôt proposé des habitations standardisées et identiques afin de réduire les coûts excessifs attribués à la construction.

¹¹ Projet 151515HM, p.1.

¹² Projet 239468QF.

¹³ Page 1.

¹⁴ Projet 555760AG, p.2.

¹⁵ Projet 137877AA, p.1.

Faisant état d'une vision très contemporaine et représentative de la vie multiculturelle montréalaise, le projet 311063UU est destiné à une diversité de résidents potentiels anticipant des scénarios différents:

«*Martin et Claire, en attente de leur premier enfant ; Claudie et Sylvain, avec leurs deux enfants, Marie, 5 ans et Steeve, 6 ans ; Sonia, Yves et Sacha, leur fils adoptif de 7 ans ; Sophie, divorcée depuis peu, habitant avec Kathy, sa fille ; Daniel et Hélène, ainsi que Bastien, 2 ans, fils d'Hélène ; Brigitte, Céline et André, trois étudiants universitaires ; Assan et Kirmar, deux stagiaires arrivant de Tunisie ; Sylvie, Denis et leurs bébés jumeaux ; Pierre, ayant régulièrement la garde de son fils Éric.*»¹⁶

Cette position est prise en compte par quelques équipes pour qui, la mixité des groupes domestiques au sein d'un même projet favorise les liens entre habitants. L'objectif de ses équipes est de réfléchir à la création d'espaces différenciés et adaptés aux besoins de personnes et de modes de vie différents. Les concepteurs de tels projets sont concernés non seulement par la qualité des logements qu'ils proposent mais également par les liens sociaux qui découlent de la mixité. En suivant les consignes du concours qui encouragent implicitement la prise en compte de l'évolution de la famille, ces équipes ont réussi à composer des schémas variés en fonction des compositions potentielles du groupe domestique.

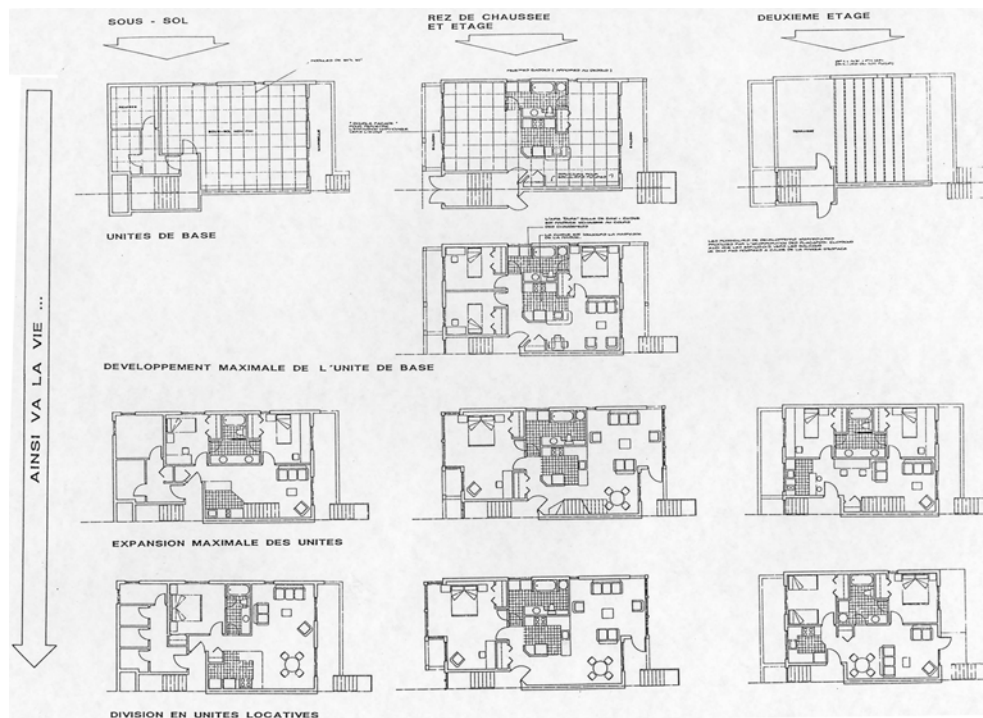
L'équipe 260413SP, propose par exemple des logements qui varient selon l'âge de ces habitants: l'espace conçu par exemple pour «*Married couple with one or two children under 2 years old*» s'avère différent de celui développé pour «*Married couple with one or two children under 13 years old*». De cette manière, ils ont proposé, au sein du même complexe d'habitations des espaces de vie différents permettant aux ménages «*to grow and move within the same complex without having to sever the familiarity and security of community that naturally develop.*»¹⁷ Par conséquent, les aménagements des logements qu'ils ont conçus sont variés. Outre les liens familiaux fragiles du groupe domestique, ce qui ressort principalement de leur discours est la disparition du schéma traditionnel de la famille composée d'un couple et de deux enfants.

Ainsi, l'évolution du groupe domestique est un critère retenu par quelques architectes. Dans ce cas, le texte du projet 178813JJ est découpé en six parties narratives ; chacune d'entre elles présentant le schéma d'une famille qui évolue. Le texte débute par la naissance des enfants, caractérisée par une première privatisation des espaces ouverts. Les chambres à coucher se referment et la cuisine devient l'espace central du logement. Avec le temps, la maison s'agrandit, la salle de bain devient un lieu personnel, les espaces intimes se multiplient. L'unité qui avait longtemps servi d'espace de location se transforme en un coin privatisé pour les enfants. Enfin, les architectes de ce projet ont créé une narration qui leur a permis de concevoir des logements versatiles dépendant du rythme du ménage.

Figure 3.15 Évolution du plan du logement

¹⁶ Projet 311063UU, p.2.

¹⁷ Projet 260413 SP, p.1.



Source : Image tirée du projet 178813JJ.

Les rythmes de la vie résidentielle ont aussi été mis en valeur par les architectes du projet 489765GG pour qui les configurations au sein du logement sont versatiles :

«In the lower unit, the larger living area could be subdivided off for a third bedroom as indicated on the floor plan. The upper unit could have the one larger bedroom subdivided into 2 bedrooms. A further growth is possible by combining both upper and lower units. The front bedroom off the lower unit could become a dining area, with the 2nd floor becoming 2 bedrooms.»¹⁸

Pour l'équipe 239468QF, la variété des unités d'habitations correspond à des portraits différents : aux célibataires, aux familles (incluant les familles monoparentales) et aux grands-parents. Ils présentent chacun des quatre genres d'unités selon le type de ménage et la superficie :

- 'A1 units- blended families – 4 units – 95-110 sq.m
- A2 units – blended families – 2 units – 109 sq.m
- B units – ground related unit – 1 unit – 61 sq.m
- C1 units – single parent / childless couple – 2 units – 81 sq.m.'

Le fait de déterminer la clientèle éventuelle démontre que ces architectes ont configuré les logements en prenant en compte les besoins des habitants. Les dispositifs spatiaux sont donc conçus en conséquence du schéma hypothétique.

D'un autre côté, les équipes 828282SA et 137877AA classifient leurs logements selon le nombre de chambres à coucher et d'étages *«type A, 2 chambres à coucher sur 1 niveau avec sous-sol – type B, 2 chambres à coucher sur 2 niveaux - etc.»* Cette classification présente les aménagements fixes, peu flexibles au niveau de la configuration. Les architectes n'adaptent pas les logements au groupe domestique. Ils proposent des dispositifs invariables dans lesquels les habitants doivent s'accommoder.

¹⁸ Projet 489765GG, p.1.

Ajoutons que lorsqu'il s'agit de maisons en rangée, les architectes tiennent à préciser les superficies du terrain, de l'occupation au sol, du sous-sol, du garage ainsi que des étages. Cette manière de présenter les habitations reprend les standards de représentations utilisés dans les bureaux de vente de promoteurs : ainsi, l'emploi d'un langage familier de la part des architectes apparaît comme une manière d'appivoiser un public large. Enfin, toutes ces tentatives de classifications ne sont pas commentées par les architectes. Elles démontrent implicitement une manière de présenter, de réduire ou de synthétiser la description des logements.

Conclusion

Alors que ce concours avait pour clientèle les familles avec enfants acheteuses d'une première maison, nous remarquons que plusieurs projets proposent des espaces de vie qui vont au-delà de ces considérations pour y inclure des modèles non conventionnels mais caractéristiques d'une «réalité» montréalaise que les architectes s'amuse à définir. À travers la considération du groupe domestique, nous constatons que plusieurs des équipes projettent leurs visions personnelles du quotidien d'habitants urbains.

L'image des citoyens montréalais véhiculée par les participants du concours s'avère réaliste. De nombreux candidats ont reconsidéré la notion de famille et lui ont attribué des modes de vie bien définis. Lorsqu'il s'agit de nouveaux modes de vie, les considérations des architectes tournent autour des transformations des structures familiales. Ainsi, l'évolution de ces membres, les relations entre adultes et enfants (adolescents dans quelques cas) et la place qu'occupent chacun est largement explicite dans la majorité des projets.

- 1- Critique : commenter l'écart entre les ambitions des promoteurs du concours et les représentations des architectes.

Les promoteurs du concours ont désigné trois profils de clientèles différentes. C'est de cette manière qu'ils ont tenté d'exprimer la complexité des structures familiales qui caractérisent les modes de vie en milieu urbain. Au-delà de l'accessibilité économique, c'est le lien entre les trois thèmes du concours qui dénote la richesse de la commande. Par l'utilisation de cette formule, les organisateurs ont voulu insister sur la complexité du projet, sa composition, ses usagers, son contexte, etc. Toutefois, la plupart des architectes n'ont traité qu'une seule de ces catégories et s'y sont limités. Quelques équipes ont traité deux ou trois catégories, aucune équipe n'a englobé les trois clientèles différentes sous un seul projet.

Ainsi, en se rapportant aux objectifs du concours l'*Art de vivre en ville* et aux soumissions proposées par les candidats, nous avons constaté que dans la plupart des cas, les projets répondaient strictement et littéralement à la commande. Si plusieurs des candidats ont proposé des scénarios quant à la structure des ménages, très peu ont porté leur projet sur l'art de vivre en ville. C'est-à-dire que rares sont les candidats qui ont tenté de restituer l'écart existant entre la vie en milieu urbain et celle en périphérie (la plus populaire de l'époque). Dans le cadre de ce concours, la ville devait informer le projet, le nourrir de ses richesses. Cependant, les architectes ont très peu considéré les atouts et la constitution de la ville. Alors que l'implantation des habitations est un critère retenu par toutes les équipes, plus rares sont celles qui ont tenu compte de la mixité d'usagers et d'habitations, de l'intégration de nouvelles fonctions, de la proximité, des déplacements, et de tous ces critères qui constituent la ville. Les architectes se sont limités à la considération des bâtiments strictement voisins en

omettant de se repérer à la ville, de l'habiter. Nous retenons une faiblesse de la part des architectes vis à vis des intentions implicites des organisateurs du concours.

2- Les représentations opératoires des architectes face à la transformation des modes de vie dans un milieu urbain.

Les analyses effectuées nous ont prouvé qu'il n'y a pas un seul modèle ou une seule approche aux projets d'habitations urbaines. Chacune des équipes a développé son projet à partir de critères et de facteurs qui l'intéressent tout en se rapportant à la commande du concours. Plusieurs candidats ont énoncé que la transformation des modes de vie influençait leurs projets. Cependant, l'organisation du logement n'a pas été transformée de manière notoire et claire. Dans un tel cas, force est de constater que les nouveaux modes de vie ont peu de répercussions sur la conception de logements mais opèrent davantage comme un moteur symbolique du changement culturel.

Dans ce sens, s'agit-il d'un de ces mythes sur lesquels reposent nos sociétés contemporaines? En effet, pour Jean Baudrillard, *«la société vit sur un mythe tenace : celui de l'avance ininterrompue de techniques et du retard moral des hommes sur ces techniques.»*¹⁹. Tandis que pour Roland Barthes, la culture de masse nous alimente de mythes :

*«nous voguons sans cesse entre l'objet et sa démystification, impuissants à rendre sa totalité : car si nous pénétrons l'objet, nous le libérons mais nous le détruisons ; et si nous lui laissons son poids, nous le respectons, mais nous le restituons encore mystifié.»*²⁰

Ce que nous appelons aujourd'hui nouveaux modes de vie s'inscrit dans le système de valeur du progrès scientifique dans lequel la nouveauté prime. De ce fait, les médias, les nouveaux moyens de communications et notre société moralisent et idéalisent ces changements en essayant de nous convaincre de l'ampleur et de la nécessité de ces transformations.

Le philosophe André Lalande²¹ définit le mythe comme un *«récit fabuleux, d'origine populaire et non réfléchi, dans lequel des agents impersonnels, le plus souvent les forces de la nature, sont représentés sous forme d'être personnels...Se dit aussi des récits fabuleux qui tendent à expliquer les caractères de ce qui est actuellement donné...»*. Pour Georges Gusdorf, cette définition rassemble *«les diverses conceptions du mythe qui pouvaient se rencontrer dans l'opinion philosophique vers 1910-1920»*²². Il propose plutôt de considérer que le *«mythe désigne ce mode de vérité qui n'est pas établi en raison, mais plutôt reconnu par une adhésion en laquelle se dévoile une spontanéité originare de l'être dans le monde.»*²³

En effet, l'origine exacte du concept «nouveaux modes de vie» est difficile à saisir sur le plan sociologique, en particulier dans sa relation aux systèmes de valeur occidentaux: c'est pourtant un leitmotiv qui s'est répandu et qui perdure dans nos sociétés. Sa formation provient d'un souci de codification et de rationalisation des comportements de l'individu ou de la société. Il devient plus clair, à travers les analyses effectuées que les nouveaux modes de vie s'apparentent au mythe. Il s'agit d'une interprétation culturelle qui prend une ampleur considérable au début des années 90. À Montréal, c'est lors de l'opération Habiter Montréal que le concept de «nouveaux modes de vie» est socialement répandu, afin d'inciter la

¹⁹ Baudrillard Jean, *Le système des objets*, Éditions Gallimard, 1968, p.174.

²⁰ Barthes Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1957, p.233.

²¹ Lalande André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Presses Universitaires de France, 1991, p.665.

²² Gusdorf Georges, *Mythe et Métaphysique – introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1984, p.304.

²³ Gusdorf Georges, *Mythe et Métaphysique – introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1984, p.303.

population au retour en ville. User du concept «nouveaux modes de vie» correspond à les encourager au retour en ville en réduisant les problèmes des périphéries et en leur offrant des réponses à leurs nouveaux besoins. Selon Pierre Teasdale, les promoteurs du concours ont réussi, par l'emploi de cette expression, à attirer de nouvelles clientèles en ville²⁴. Dans tous les cas, ils ont tenté de fournir aux architectes le maximum d'indices à la conception d'espaces propices aux nouvelles clientèles urbaines.

3- Retour historique sur le concours montréalais *l'Art de vivre en ville* (1991).

Enfin, le concours *l'Art de vivre en ville* a certainement contribué à l'amélioration de plusieurs préceptes. À une époque où la vie en banlieue était déjà fortement valorisée, il a réussi à dynamiser la vie en ville et à encourager la construction d'habitations urbaines. La publicité entourant le projet a peut-être incité les citoyens à un retour en ville : la «vente rapide des logements et l'achalandage des visiteurs»²⁵ tendent à le prouver. De plus, l'organisation de cet événement a modifié la valeur de terrains urbains et a procuré aux promoteurs un intérêt particulier à la construction en ville. Le concours *l'Art de vivre en ville* a été un riche lieu d'exploration pour les architectes. Il a permis de saisir, entre autres, les nouvelles tendances en matière d'habitations urbaines. Cependant, les architectes ont été négligés à la suite du concours. En effet, lors de la publicité reliée à la vente des logements du projet lauréat de cette catégorie, le nom de l'architecte n'a jamais été mentionné²⁶. Comment interpréter cet oubli malheureux?

Mesurer l'impact des nouveaux modes de vie par rapport au niveau de renouvellement des dispositifs architecturaux dans le contexte du concours *l'Art de vivre en ville* nous a permis de saisir la complexité des transformations sociales par rapport aux habitudes des usagers. En effet, les modes de vie changent. Ils sont régis par plusieurs facteurs que la société modifie. Cependant, leurs répercussions sur les dispositifs spatiaux de l'habitat sont encore faibles. Cet écart est certainement dû aux habitudes d'habiter qui régissent notre quotidien.

Les projets d'habitations urbaines constituent un enjeu actuel et important. Les architectes ont répondu avec enthousiasmes à un concours et les citoyens s'intéressent à y habiter. Cependant, les gouvernements doivent poursuivre et améliorer les programmes visant à explorer les nouvelles avenues en matière de développement résidentiel urbain. Leurs politiques devraient justement s'inspirer de leur publicité pour réviser les besoins de leurs citoyens et s'y ajuster. Certes, l'emploi parfois abusif de l'expression «nouveaux modes de vie» a incité une partie de la population à un retour en ville et aussi encouragé l'exploration de nouvelles formes d'habitations urbaines. Toutefois, les politiques de l'État devraient certainement s'adapter à ce contexte et modifier les formules de production et de mise en marché véhiculées par les promoteurs privés. Ce faisant, les professionnels de l'aménagement occuperont une place plus importante et leurs professions seront mieux reconnues.

²⁴ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.56.

²⁵ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.42

²⁶ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.48